LA FOIR'FOUILLE SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 2.380.560 euros
Siège social : 155 Avenue Clément Ader Castelnau 2000 – 34174 Castelnau-le-Lez
R.C.S. Montpellier 309 966 166

(la **"Société"**)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 16 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le 16 septembre, à 13 heures 30,

Les membres du conseil de surveillance de la Société (le **"Conseil de Surveillance"**) se sont réunis dans les locaux du cabinet Ashurst LLP, 18 square Edouard VII à Paris (75009).

Sont présents :

- Qualium Investissement, représentée par Monsieur Jean Eichenlaub, membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Rudolf Mouradian, membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Boris Podevin, membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Cyprien Choutet, membre du Conseil de Surveillance,

Est absent et excusé :

- Monsieur Michel Edel, membre du Conseil de Surveillance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Surveillance désignent Monsieur Rudolf Mouradian, qui l'accepte, comme président de la présente séance du Conseil de Surveillance (le "**Président**").

Le Président constate que plus de la moitié des membres du Conseil de Surveillance sont présents et que le quorum requis par l'article 18 des statuts de la Société est réuni et qu'en conséquence le Conseil de Surveillance peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance.

Il indique tout d'abord que la tenue de la présente réunion s'inscrit dans le cadre de l'acquisition intervenue à la date des présentes par une société contrôlée majoritairement par le fonds Qualium I FCPR auprès de la société Headbose de la totalité des actions de la société FF Investments ("**FF Investments**") qui elle-même détient 99,97% du capital social et des droits de vote de la Société (l'"**Acquisition**").

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion du Conseil de Surveillance est le suivant :

- Constatation de la réalisation de l'Acquisition et de l'entrée en vigueur des résolutions adoptées sous condition suspensive de la réalisation de l'Acquisition par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société réunie en date du 10 septembre 2010 ;

- Nomination du président du Conseil de Surveillance de la Société ;

- Nomination du vice-président du Conseil de Surveillance de la Société ;

- Nomination de Madame Marie-Claude Lallemand, en qualité de membre du directoire de la Société ;
- Nomination de Monsieur Antoine Barbier, en qualité de membre du directoire de la Société ;
- Nomination de Monsieur Yvan Rapoport, en qualité de membre du directoire de la Société ;
- Nomination de Monsieur Yvan Rapoport en qualité de président du directoire de la Société ; et
- Nomination de Monsieur Antoine Barbier en qualité de directeur général de la Société.

Constatation de la réalisation de l'Acquisition et de l'entrée en vigueur des résolutions adoptées sous condition suspensive de la réalisation de l'Acquisition par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société réunie en date du 10 septembre 2010

Le Président rappelle aux membres du Conseil de Surveillance que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société a notamment adopté en date du 10 septembre 2010 les décisions suivantes, sous condition suspensive de la réalisation de l'Acquisition et à compter de la réalisation de cette condition:

A titre extraordinaire:

- Changement du mode d'administration et de direction de la Société ;
- Refonte totale des statuts de la Société ; et

A titre ordinaire:

- Nomination des premiers membres du Conseil de Surveillance de la Société.

En conséquence, le Conseil de Surveillance, constate la réalisation ce jour de l'Acquisition et l'entrée en vigueur corrélative de:

- la résolution relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société par l'adoption de la formule de la société anonyme avec directoire et conseil de surveillance ;
- la résolution relative à la refonte totale des statuts de la Société ; et
- des résolutions relatives aux nominations de Qualium Investissement, représentée par Monsieur Jean Eichenlaub, Monsieur Rudolf Mouradian, Monsieur Boris Podevin, Monsieur Cyprien Choutet et Monsieur Michel Edel en qualité de premiers membres du Conseil de Surveillance de la Société.

Nomination du président du Conseil de Surveillance de la Société

Le Président expose aux membres du Conseil de Surveillance qu'en conséquence de la réalisation de l'Acquisition et que conformément à l'article 17 des nouveaux statuts de la Société, il convient désormais de procéder à la nomination du président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Rudolf Mouradian, en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance, soumet alors au Conseil de Surveillance sa candidature aux fonctions de président du Conseil de Surveillance de la Société.

Le Conseil de Surveillance, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, Monsieur Rudolf Mouradian, de nationalité française, né le 10 janvier 1967 à Beyrouth (Liban), demeurant 4, rue Stéphane Grappelli, 75017 Paris, en qualité de président du Conseil de Surveillance de la Société, avec effet en date de ce jour et pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Monsieur Rudolf Mouradian déclare accepter cette désignation aux fonctions de président du Conseil de Surveillance de la Société et remercie les membres du Conseil de Surveillance de la confiance qu'ils lui témoignent.

Nomination du vice président du Conseil de Surveillance de la Société

Le Président expose aux membres du Conseil de Surveillance qu'en conséquence de la réalisation de l'Acquisition et que conformément à l'article 17 des nouveaux statuts de la Société, il convient de procéder également à la nomination du vice-président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Boris Podevin, en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance, soumet alors au Conseil de Surveillance sa candidature aux fonctions de vice-président du Conseil de Surveillance de la Société.

Le Conseil de Surveillance, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, Monsieur Boris Podevin, de nationalité française, né le 30 juillet 1974 à Paris, demeurant 59 rue de Billancourt, 92100 Boulogne, en qualité de vice-président du Conseil de Surveillance de la Société, avec effet en date de ce jour et pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Monsieur Boris Podevin déclare accepter cette désignation aux fonctions de vice-président du Conseil de Surveillance de la Société et remercie les membres du Conseil de Surveillance de la confiance qu'ils lui témoignent.

Nomination de Madame Marie-Claude Lallemand, en qualité de membre du directoire de la Société

Le président du Conseil de Surveillance indique qu'il convient par ailleurs de procéder à la nomination des premiers membres du directoire de la Société.

Le Président soumet au Conseil de Surveillance la candidature de Madame Marie-Claude Lallemand aux fonctions de membre du directoire de la Société.

Le Conseil de Surveillance, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, Madame Marie-Claude Lallemand, de nationalité française, née le 25 juin 1962 à La Garenne Colombes (92), demeurant 247, chemin de l'hirondelle, 34170 Castelnau-Le-Lez, en qualité de membre du directoire de la Société, avec effet en date de ce jour pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Le Conseil de Surveillance décide que Madame Marie-Claude Lallemand ne sera pas rémunérée pour l'exercice de ce mandat.

Madame Marie-Claude Lallemand a fait savoir par avance qu'elle acceptait sa nomination en qualité de membre du directoire de la Société ayant déclaré qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Nomination de Monsieur Antoine Barbier, en qualité de membre du directoire de la Société

Le Président soumet au Conseil de Surveillance la candidature de Monsieur Antoine Barbier, aux fonctions de membre du directoire de la Société.

Le Conseil de Surveillance, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, Monsieur Antoine Barbier, de nationalité française, né le 25 août 1966 à Lille (59), demeurant, 3 hameau de la Motte, 59320 Englos, en qualité de membre du directoire de la Société, avec effet en date de ce jour pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Le conseil de Surveillance décide que Monsieur Antoine Barbier ne sera pas rémunéré pour l'exercice de cette fonction.

Monsieur Antoine Barbier a fait savoir par avance qu'il acceptait sa nomination en qualité de membre du directoire de la Société ayant déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Nomination de Monsieur Yvan Rapoport, en qualité de membre du directoire de la Société

Le président soumet ensuite au Conseil de Surveillance la candidature de Monsieur Yvan Rapoport aux fonctions de membre du directoire de la Société.

Le Conseil de Surveillance, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur Yvan Rapoport, de nationalité française, né le 1er octobre 1964 à Lille (59), demeurant 5, rue du Général René, 34000 Montpellier, en qualité de membre du directoire de la Société, avec effet en date de ce jour pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Le Conseil de Surveillance décide que Monsieur Yvan Rapoport ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ce mandat.

Monsieur Yvan Rapoport a fait savoir par avance qu'il acceptait sa nomination en qualité de membre du directoire de la Société ayant déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Nomination de Monsieur Yvan Rapoport en qualité de président du directoire de la Société

Le Président expose aux membres du Conseil de Surveillance qu'il convient désormais de procéder à la nomination du président du directoire de la Société, dans les conditions de l'article L.225-59 du Code de commerce.

Le Président soumet au Conseil de Surveillance la candidature de Monsieur Yvan Rapoport aux fonctions de président du directoire de la Société.

Le Conseil de Surveillance, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, Monsieur Yvan Rapoport, de nationalité française, né le 1er octobre 1964 à Lille (59), demeurant 5, rue du Général René, 34000 Montpellier, en qualité de président du directoire de la Société, avec effet en date de ce jour et pour la durée de son mandat de membre du directoire.

Le Conseil de Surveillance décide que Monsieur Yvan Rapoport ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ce mandat.

Monsieur Yvan Rapoport a fait savoir par avance qu'il acceptait sa nomination en qualité de président du directoire de la Société ayant déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Nomination de Monsieur Antoine Barbier en qualité de directeur général de la Société

Le Président expose aux membres du Conseil de Surveillance qu'il est envisagé de procéder à la nomination d'un directeur général de la Société, conformément à l'article L.225-66 du Code de commerce et à l'article 14 des statuts.

Le Président soumet au Conseil de Surveillance la candidature de Monsieur Antoine Barbier aux fonctions de directeur général de la Société.

Le Conseil de Surveillance, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, Monsieur Antoine Barbier, de nationalité française, né le 25 août 1966 à Lille (59), demeurant, 3 hameau de la Motte, 59320 Englos, en qualité de directeur général de la Société, avec effet en date de ce jour et pour la durée de son mandat de membre du directoire.

Le Conseil de Surveillance décide que Monsieur Antoine Barbier ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ce mandat.

Monsieur Antoine Barbier a fait savoir par avance qu'il acceptait sa nomination en qualité de directeur général de la Société ayant déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président demande si des questions diverses devraient être examinées par le Conseil de Surveillance.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance qui a été signé, après lecture, par le président du Conseil de Surveillance et un membre du Conseil de Surveillance.

Monsieur Rudolf Mouradian
Président du Conseil de Surveillance

Monsieur Boris Podevin
Membre du Conseil de Surveillance